

**Prescriptions hospitalières délivrées en ville de 2004 à 2007 :
une analyse inédite de l'Assurance Maladie**

Pour la première fois, l'Assurance Maladie analyse les prescriptions des établissements publics et des établissements privés participant au service public (PSPH), délivrées en ville (médicaments, dispositifs médicaux, transports...).

En 2007, le Régime général a versé 8,3 milliards d'euros pour ces prescriptions qui représentent 21% de l'ensemble des prescriptions remboursées au titre des soins de ville.

Pour mieux comprendre ce qui relève des prescripteurs travaillant à l'hôpital dans les dépenses des soins de ville, l'Assurance Maladie a analysé dans le détail la nature et la structure des prescriptions hospitalières. Elle a également mesuré leur poids dans l'ensemble des prescriptions et leur évolution sur la période 2004-2007.

Cette étude met en évidence l'importance de la **pharmacie** qui correspond à la moitié des prescriptions hospitalières, une place qui s'explique en raison du coût des traitements souvent associés à des pathologies lourdes, prescrits par les médecins hospitaliers.

Les prescriptions de transports sont, en majorité, prescrits par les médecins hospitaliers. Ce n'est pas le cas pour les prescriptions d'actes d'auxiliaires médicaux et d'arrêts de travail, notamment parce que ces derniers sont souvent renouvelés par les médecins libéraux.

Par ailleurs, on constate que **45% des prescriptions hospitalières émanent des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)**, dont 20% pour les trois CHU les plus importants (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Hospices Civils de Lyon, Assistance Publique de Marseille).

Sur 2004-2007, les prescriptions hospitalières connaissent une croissance plus dynamique que celles de l'ensemble des prescripteurs : +5,7% contre +3,8%.

Cette étude permet de mieux identifier le poids des prescriptions hospitalières dans les dépenses de soins de ville et de mettre en évidence le rôle de l'hôpital dans la croissance des soins de ville.

Cette démarche s'inscrit dans le développement programmé des actions de maîtrise médicalisée à l'hôpital qui doivent être conduites, aux côtés de celles menées en ville, pour améliorer l'efficacité du système de soins.

I – Analyse des prescriptions hospitalières délivrées en ville

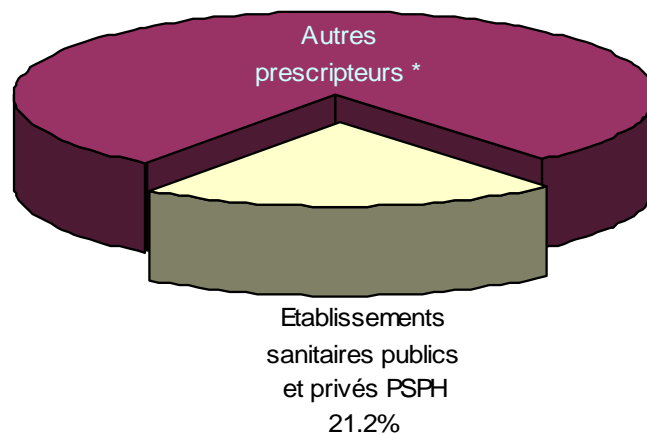
Structure et spécificités des prescriptions hospitalières

- **Les établissements de santé publics et PSPH sont à l'origine de 8,3 milliards d'euros, soit 21% des prescriptions délivrées en ville**

En 2007, les prescriptions de ces établissements s'élèvent à **8,3 milliards d'euros** et représentent à elles seules **21% de l'ensemble des prescriptions de soins de ville** (39,3 milliards d'euros).

Les prescriptions dites « hospitalières » et analysées par la suite correspondent principalement aux **prescriptions faites par des professionnels de santé hospitaliers exerçant dans des établissements sanitaires publics ou privés participant au service public hospitalier (PSPH)** pour des patients hors hospitalisation¹. Il peut s'agir de prescriptions rédigées à l'issue d'un séjour à l'hôpital ou lors d'une consultation externe ou encore à l'occasion de soins dispensés dans un service d'urgence.

Prescriptions 'soins de ville' en 2007



* prescripteurs libéraux, prescripteurs travaillant en établissements sanitaires privés et médico-sociaux

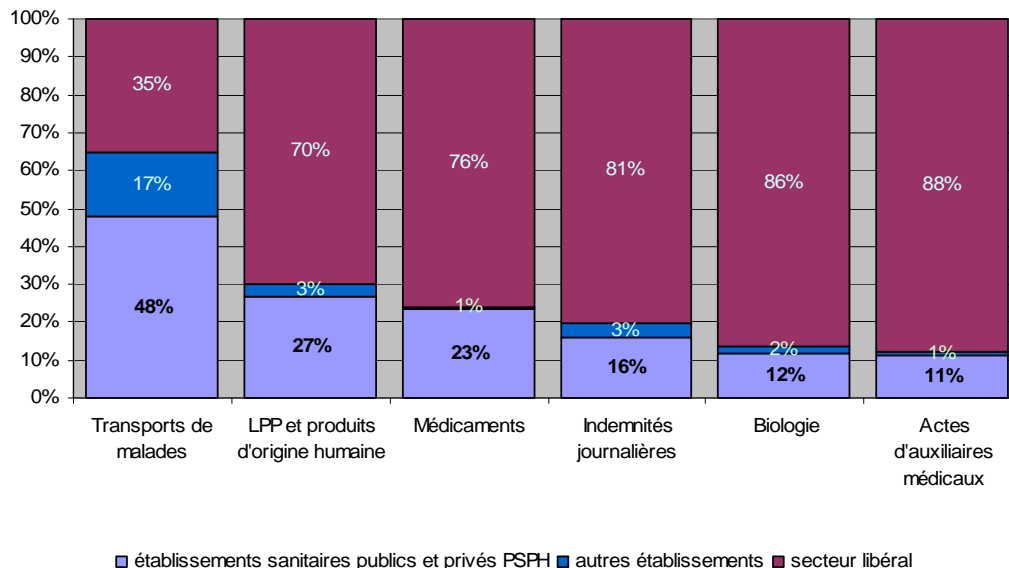
- **Les principaux prescripteurs**

Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) sont à l'origine de **45%** des prescriptions hospitalières, dont **20% pour les trois CHU les plus importants** (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Hospices Civils de Lyon, Assistance Publique de Marseille).

¹ Y compris dans le cadre de l'hôpital de jour et de la chirurgie ambulatoire

- **La part des prescriptions hospitalières dans l'ensemble des prescriptions délivrées en ville**

Part des prescriptions hospitalières dans l'ensemble des prescriptions 'soins de ville' en 2007



- Les médecins des établissements publics et privés PSPH prescrivent **près de la moitié des transports (48%)** remboursés par l'Assurance Maladie.
- Ils prescrivent **27% des dispositifs médicaux inscrits sur la LPP** et produits humains,
- Les médecins hospitaliers sont à l'origine de **près d'un quart des prescriptions de médicaments (23%, y compris rétrocession)**.
- En revanche, seulement **16% de l'ensemble des montants prescrits d'indemnités journalières** leur sont attribuables, **12% de la biologie**, ainsi que **11% des actes d'auxiliaires médicaux**.

- **Structure des prescriptions des médecins hospitaliers salariés des établissements publics et PSPH : une nette prépondérance de la pharmacie**

Chiffres clés

Prescriptions des établissements publics et privés PSPH délivrées en ville : **8,3 Mds d'euros**

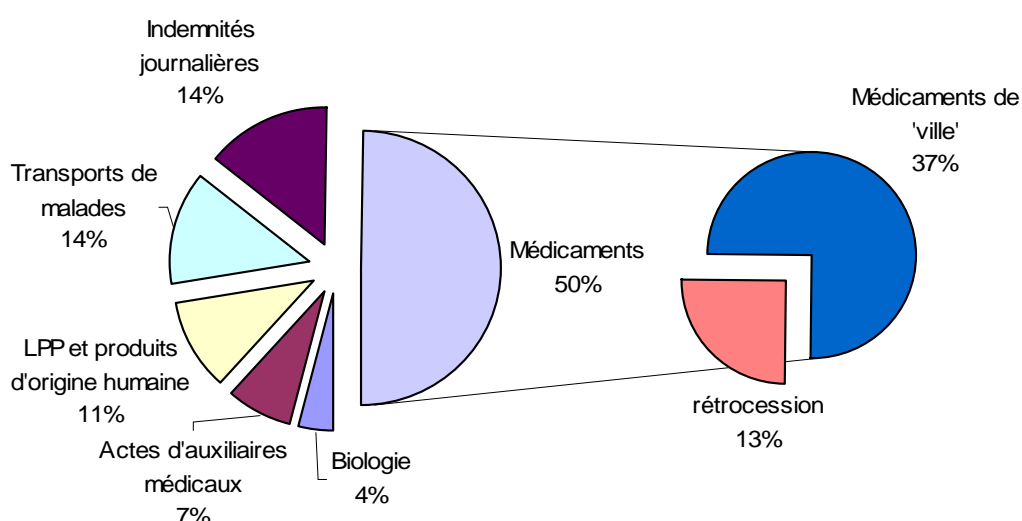
Médicaments² : 4,15 Mds €

Arrêts de travail : 1,2 Md €

Transports : 1,13 Md €

Autres (dispositifs médicaux, actes d'auxiliaires médicaux, analyses médicales) : 1,85 Md €

Répartition des prescriptions des établissements sanitaires publics et PSPH par type de prescription en 2007



- L'analyse des différents postes de prescriptions hospitalières met en évidence le **poinds prépondérant de la pharmacie** par rapport aux autres postes de prescriptions.

Les prescriptions de médicaments, rétrocession hospitalière incluse, représentent en effet **la moitié des prescriptions** des médecins hospitaliers des établissements publics et PSPH.

Ce poids s'explique par la **spécificité des prescriptions**. Ce sont le plus souvent des médecins exerçant à l'hôpital qui initient les traitements les plus innovants (immunostimulants, antiviraux à usage systémique, immunosuppresseurs, psycholeptiques...)³.

La rétrocession hospitalière représente 13% de l'ensemble des prescriptions hospitalières. Elle constitue un quart des prescriptions hospitalières de pharmacie et concerne des médicaments spécifiques, uniquement délivrés à la pharmacie de l'hôpital, pour des patients traités pour des pathologies lourdes (VIH, cancers), qui ne sont pas hospitalisés. De ce fait, ces médicaments sont remboursés sur l'enveloppe des soins de ville.

Par ailleurs, les prescriptions hospitalières sont à l'origine de traitements de plus en plus présents sur le marché officinal de ville. En 2007 par exemple, des traitements contre le cancer comme TARCEVA® (51M€) et SUTENT® (35M€) font partie des 100 premiers

² Il s'agit des médicaments prescrits par les médecins hospitaliers mais délivrés en ville ainsi que la rétrocession, c'est à dire les médicaments délivrés à la pharmacie hospitalière (mais remboursés sur l'enveloppe soins de ville également)

³ Pour en savoir plus, voir le Point d'information de l'Assurance Maladie du 13 mars 2008, « Dépenses de médicaments en 2007 : quels sont les principaux moteurs de la croissance ? »

produits remboursés par l'Assurance Maladie⁴. Ils sont sortis de la réserve hospitalière fin 2006-début 2007, de même que les érythropoïétines (EPO) comme ARANESP®, EPREX® et NEORECORMON® sortis de la réserve hospitalière en 2005. Structurellement, les prescriptions hospitalières connaissent des croissances plus dynamiques que celles de la ville, car les classes de médicaments qui la composent sont associées à des pathologies lourdes qui nécessitent des traitements coûteux.

Les principales classes de médicaments prescrites en établissements en 2007

	Poids dans les prescriptions des établissements	Taux d'évolution 2006-2007	Poids dans les prescriptions ambulatoires
J05 - ANTIVIRAUX A USAGE SYSTEMIQUE (VIH, Hépatite C,...)	12,2%	17,7%	1,5%
L04 - IMMUNOSUPPRESSEURS (greffes, ...)	9,1%	13,6%	0,3%
L03 - IMMUNOSTIMULANTS (cancers, ...)	8,7%	12,0%	1,6%
L01 - ANTINEOPLASMIQUES (cancers, ...)	7,7%	66,4%	0,6%
N05 - PSYCHOLEPTIQUES	6,7%	9,5%	3,1%
B03 - PREPARATIONS ANTIANEMIQUES (cancers, dialyses, ...)	6,6%	11,1%	1,0%
H01 - HORMONES HYPOPHYSAIRES, HYPOTHALAMIQUES ET ANALOGUES	4,4%	8,1%	0,2%
B01 - ANTITHROMBOTIQUES (suites opératoires, ...)	3,4%	8,6%	5,0%

▪ Dans la structure des prescriptions hospitalières, le deuxième poste le plus important est celui des **transports sanitaires qui composent 14%** des montants prescrits par les établissements publics et privés PSPH ; cette proportion est de 6% pour l'ensemble des prescripteurs.

Les prescriptions de transports sont, en majorité, prescrits par les médecins hospitaliers.

▪ Les **dispositifs médicaux de la LPP** représentent **11%** des prescriptions des médecins hospitaliers contre 8,% pour l'ensemble des prescripteurs.

Les principales prescriptions hospitalières de dispositifs médicaux inscrits sur la liste des produits et prestations (LPP) sont composées :

- **D'appareils d'assistance respiratoire oxygénothérapie à domicile** : 27% des montants prescrits avec une croissance de 14,4% entre 2006 et 2007.
- **De matériel pour les traitements à domicile** comme les lits médicaux, perfusions, nutritions entérales (qui permettent l'apport de nutriments dans le tube digestif par une sonde), etc. : 24,3% avec une croissance de 20,2% entre 2006 et 2007
- Autres matériels et appareils comme des collecteurs, poches de recueil, autotraitements, nutriments... : 15,8% avec une augmentation de 10,6% entre 2006 et 2007

▪ En revanche, les prescriptions d'arrêts de travail représentent **14% des prescriptions des médecins hospitaliers contre 19%** pour l'ensemble des prescripteurs.

Cependant, il faut noter que les arrêts de travail sont, depuis la loi du 13 août 2004, prescrits et renouvelés principalement par le médecin traitant.

▪ Les prescriptions **d'actes d'auxiliaires médicaux** occupent une part moins importante dans l'ensemble des prescriptions pour les médecins hospitaliers (7%) que celles de l'ensemble des prescripteurs (14%).

⁴ Pour en savoir plus, voir dossier « Médicaments remboursés : analyse de la consommation en 2007 », sur ameli.fr, espace presse.

II – Evolution des prescriptions hospitalières au cours de la période 2004-2007 et contribution à la croissance des dépenses de prescriptions et de soins de ville

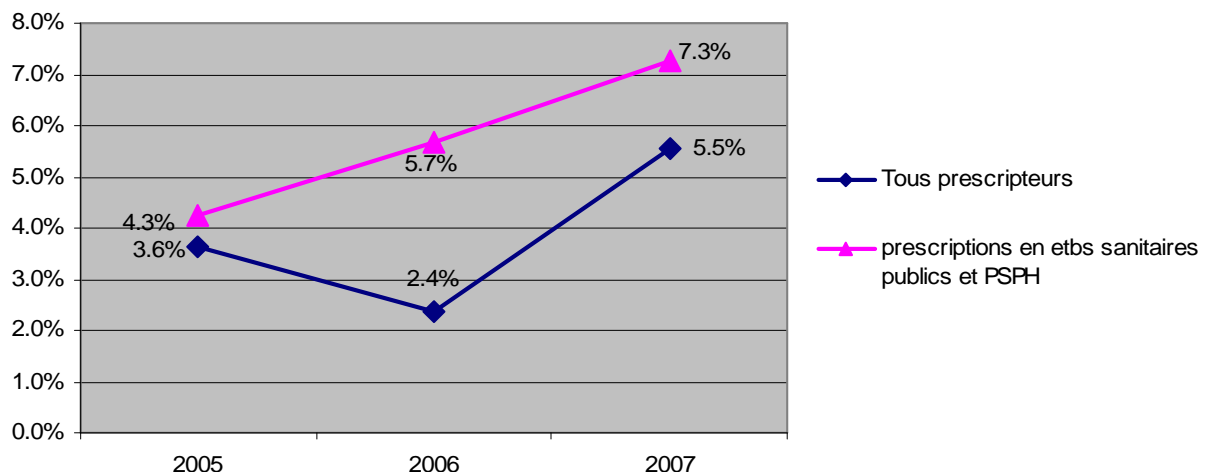
o **Une croissance soutenue des prescriptions hospitalières de 2004 à 2007**

Les prescriptions hospitalières représentent un peu plus de 21% de l'ensemble des prescriptions en 2007. C'est surtout la part des prescriptions hospitalières de **pharmacie** (y compris rétrocession) qui a augmenté, passant **de 21 à 23%** sur cette période.

Avec 8,3 milliards d'euros versés par le Régime Général et une **progression de +5,7% en moyenne annuelle**, les prescriptions hospitalières connaissent une **croissance soutenue** au cours de la période 2004-2007 et **plus rapide que celles de l'ensemble des prescripteurs (+3,8%)**.

Le taux d'évolution des prescriptions hospitalières augmente tout au long de la période : il passe de +4,3% en 2005 à +7,3% en 2007.

Taux d'évolution des montants prescrits entre 2004 et 2007



o **L'analyse des prescriptions hospitalières, poste par poste, met en évidence leur contribution à l'évolution de chacun des postes**

▪ **En 2007, les prescriptions hospitalières de pharmacie expliquent près de la moitié de la croissance des dépenses de médicaments : 46%** contre 15% en 2005, soit 2,1 points de la croissance en 2007 sur un total de 4,6% contre 0,7 point en 2005 sur un total de 4,8%.

▪ **Les prescriptions hospitalières de transports expliquent près de la moitié de la croissance de ce poste : 45% en 2007 soit 2,7 points de croissance sur un total de 6,0%.**

▪ La **contribution des prescriptions hospitalières** à l'évolution des versements d'indemnités journalières **diminue** sur la période étudiée. Elle passe **de +0,2 point en 2005 à -0,1 point en 2007**. Globalement, les versements d'indemnités journalières liés à des prescriptions d'arrêts de travail progressent peu entre 2004 et 2007 : +0,4% en moyenne annuelle.

Ils augmentent de **+ 4,4%** pour l'ensemble des prescripteurs et baissent légèrement pour les établissements (-0,8%) en fin de période.

▪ **Les prescriptions hospitalières de dispositifs médicaux inscrits à la LPP expliquent plus d'un quart de l'évolution des dépenses de LPP en 2007** : 28% de la croissance de ce poste (contre 26% en 2005).

Ce poste connaît une croissance soutenue au cours de la période 2004-2007 : + 8,8% en moyenne annuelle.

▪ **Les prescriptions hospitalières de biologie expliquent 28% de la croissance** de ce poste en 2007. Sur la période 2004-2007, elles évoluent plus rapidement que pour l'ensemble des prescripteurs: +7% contre +3,3% en moyenne annuelle. Elles restent toutefois assez faibles par rapport à l'ensemble des prescriptions de biologie dont elles ne représentent que 12%.

▪ **Le part des prescriptions hospitalières d'actes d'auxiliaires médicaux est faible** (11%), par rapport à l'ensemble des prescripteurs (14%) et évoluent un peu moins : +6% contre +6,3% pour l'ensemble des prescripteurs en moyenne annuelle.

Au total, la contribution des prescriptions hospitalières à l'évolution des dépenses augmente :

- Pour le total des prescriptions, elle passe de +0,9 point en 2005 à +1,5 point en 2007;
- Pour le total des soins de ville, elle passe de +0,6 point en 2005 à +1,1 point en 2007.

Les prescriptions hospitalières des établissements sanitaires publics et privés PSPH contribuent donc pour 22% à la croissance des soins de ville en 2007.

Dépenses de prescriptions	2005	2006	2007	moyenne annuelle
Taux d'évolution	3.6%	2.4%	5.5%	3.8%
dont taux d'évolution prescriptions médecins salariés hospit. publique	4.3%	5.7%	7.3%	5.7%
soit contribution à l'évolution des prescriptions des médecins salariés hospit. publique	0.9	1.1	1.5	1.2
enveloppe soins de ville	2005	2006	2007	moyenne annuelle
Taux d'évolution	2.6%	2.9%	5.0%	3.5%
dont taux d'évolution prescriptions médecins salariés hospit. publique	4.3%	5.7%	7.3%	5.7%
soit contribution à l'évolution des prescriptions des médecins salariés hospit. publique	0.6	0.8	1.1	0.8
Montant enveloppe soins de ville (en millions d'euros)*	2004	2005	2006	2007
Montant enveloppe soins de ville	49 480	50 766	52 225	54 853
dont montant des prescriptions médecins salariés hospit. publique	7 056	7 356	7 772	8 335

* hors prestations diverses hors CAMPS et participations forfaitaires